

Plan Local d'Urbanisme

Commune de **RISOUL** Hautes-Alpes

1. Rapport de présentation
2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables
3. Orientations d'Aménagement et de Programmation
4. Règlement et documents graphiques
5. Annexes

51. Annexes sanitaires
52. Emplacements réservés
53. Servitudes
54. Risques
55. Exploitations agricoles
56. Droit de Prémption Urbain
57. Autres éléments d'information

PLU initial

Approuvé le : 26 Juillet 2004

Modifié le : 9 Août 2007

Modifié le : 15 Juillet 2010

Modification simplifiée du : 28 Mai 2010

Modification simplifiée du : 28 Janvier 2011

Révisions simplifiées 1 & 2 du : 15 Mai 2012

REVISION

Arrêté par délibération du conseil municipal
du : 30 Août 2012

Le Maire

Approuvé par délibération du conseil
municipal du : 29 Août 2013

Le Maire



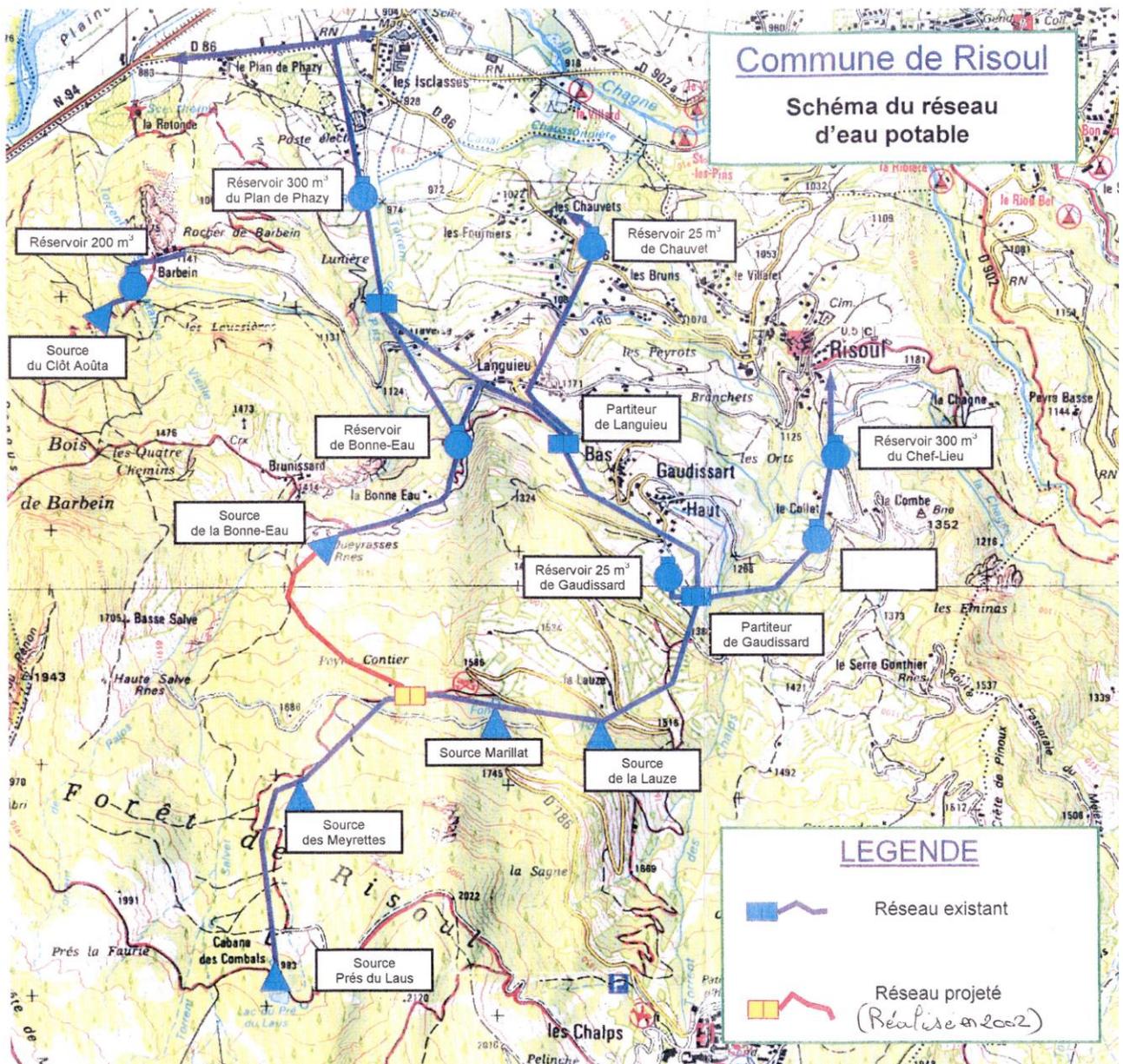
François *ESTRANGIN*

Urbanistes

Micropolis – Bâtiment La Bérardie – 05000 GAP

EURECAT
Karine *CAZETTES*





Plan du réseau d'eau potable

L'EAU POTABLE

- **Le réseau d'eau potable**

La commune de Risoul est alimentée en eau potable par trois réseaux distincts :

- Le réseau du chef-lieu et les principaux hameaux
- Le réseau de la station de ski des Clalps "Risoul 1850"
- Et le réseau du hameau de Barbeinq, servi par une source indépendante.

Le réseau du chef-lieu et les principaux hameaux

Le réseau dispose de six réservoirs d'une capacité totale de 905 m³.

Les deux réservoirs de Gaudissard de 50 m³, alimentent d'une part une antenne desservant le Chef-lieu et les hameaux situés en rive droite du torrent de Chalps et d'autre part une antenne desservant les hameaux situés entre les torrents de Chalps et de Palps.

En rive droite du Chalps, le réseau comprend :

- Un réservoir de 30 m³ pour l'alimentation de La Combe et du Collet
- Un réservoir de 300 m³ desservant le chef-lieu et le hameau du Villaret.

En rive gauche du Chalps,

- Un réservoir de 100 m³, pour la desserte du Languieu, de La Traverse et des Bruns
- Un réservoir de 25 m³ alimentant les hameaux des Chauvets et des Fourniers
- Deux réservoirs de 25 m³ desservant les lieux-dits Plan de Phazy et l'Isclasse jusqu'à la Rotonde.

Tous ces réservoirs sont desservis gravitairement par six sources distinctes qui ont fait l'objet d'une mise en conformité de leurs périmètres de protection, d'un débit total de 17 litres par seconde, largement suffisant pour alimenter la population.

Le réseau de la station de ski des Clalps "Risoul 1850"

Le réseau comprend deux réservoirs de 600 m³ alimentés par :

- La source de Vallon et la source de la cabane de Razis qui totalisent 5 l/s à l'étiage (février) et alimentent gravitairement les réservoirs.
- La station de traitement.

Pour cette dernière, le débit est prélevé dans la réserve collinaire de 25.000 m³, utilisée également pour l'enneigement artificiel, filtré, traité par chloration puis stocké dans une bache de reprise de 50 m³ avant d'être refoulé dans les réservoirs.

Au mois de Février, où la fréquentation touristique est la plus forte et atteint jusqu'à 10.000 personnes, le débit maximum refoulé représente actuellement 950 m³ par jour, soit un débit fictif continu de 40 m³/h. Le débit capable de la station de pompage sera suffisant pour alimenter 12.500 personnes.

Réseau du hameau de Barbeing

Il comporte un réservoir de 200 m³ alimenté par la source de Clot d'Aouta d'un débit d'étiage de 0,73 litre/s amplement suffisant pour desservir 30 abonnés.

RESSOURCES EN EAU DE LA COMMUNE DE RISOUL

	Débit (l/s) (*)	Population maximum future (**)	Population maximum actuelle
<u>Réseau du Chef-Lieu</u>			
- Source de Pré du Laus	} 12 l/s		
- Source des Meyrettes			
- Source Marillat	1 l/s		
- Source de la Lauze	1 l/s		
- Source Michel et la Bonne Eau	3 l/s		

Total débit :	17 l/s	6 000	1 470
<u>Réseau du hameau de Barbein</u>			
- Source de Clot Aouta	2,5 l/s le 12.01.1984		
Total débit :	0,73 l/s le 13.09.1946		
Total débit :	0,75 l/s	260	30
<u>Réseau de "Risoul 1850"</u>			
- Source de la "Cabane de Razis"	5 l/s le 12.01.1984 1,5 l/s en oct 85 et fev 86		
- Source du Vallon	3,6 l/s		
- Station de pompage dans la réserve collinaire 3 unité de chloration de 20 m ³ /h = 60 m ³ /h = avec 3 pompes de 38 m ³ /h	17 l/s (24 h/ 24)		

Total débit :	22 l/s	12.500	10.000 (***)

(*) Chiffres extraits de rapports géologique ou de documents existants

(**) Population maximum future susceptible d'être desservie avec le débit actuel sur la base de 250 l/personne pour le Chef-Lieu
150 l/personne pour la station

(***) Le débit actuellement consommé pour l'ensemble de la station et de l'ordre de 16 l/s en période de pointe soit 150 l/personne

La ressource actuelle en eau potable permet d'envisager une augmentation de population correspondant aux objectifs communaux.

En effet, le calcul théorique de 26.698 personnes en pointe à l'horizon 2025 représente la population totale (résidente, secondaire et touristique). Les projets de la station sont gelés pour l'instant l'attente de régularisation administrative de la ZAC. On ne compte donc pas pour l'instant les 7.000 lits supplémentaires.

Le taux de remplissage n'est jamais de 100%.

Les calculs pour la ressource en eau potable sont donc les suivants à l'horizon 2025 :

850 résidents principaux (RP)	100%	850 RP
10.350 résidents secondaires (RS)	80%	8.280 RS
8.500 lits touristiques	90%	7.650 lits
19.700 personnes		16.780 personnes

En l'état actuel des choses, la ressource est suffisante pour faire face à l'augmentation des résidents principaux et des résidents secondaires dans les années qui viennent. La seule question concerne l'accroissement des capacités d'accueil de la station (qui fera l'objet d'une révision du PLU).

Une étude sur l'eau potable est en cours de réalisation et devrait voir le jour au printemps 2014. Elle permettra d'avoir un état plus précis de la ressource en eau potable et pourra éventuellement proposer des solutions pour de nouvelles ressources.

Rappelons que l'idée de prendre l'eau potable dans la réserve collinaire n'est pas exclue en cas de manque d'eau temporaire.

LES CAPTAGES D'EAU POTABLE

La commune de Risoul compte plusieurs sources :

- Source de Clot Aouta
- Source de Michel
- Source de la Bonne Eau
- Source de Clot Vallon ou Ceziers
- Source de La Lauze
- Source du Lauzerot
- Source des Meyrettes
- Source de Pré de Laus (5 captages)
- Source de Razis
- Réserve de Serre Meyer (Torrent).

Toutes ces sources ont des périmètres définis par les arrêtés préfectoraux du 27 Mai 2002 et Août 2008 (disponibles en mairie) portant déclaration d'utilité publique l'instauration des périmètres de protection.

Les périmètres sont reportés sur le plan des servitudes en annexe 53.

L'ASSAINISSEMENT

D'après le Schéma Directeur d'Assainissement réalisé par SIEE en Août 2005 et note du Conseil Général.

- **Le réseau d'assainissement**

La commune de Risoul est dotée d'un réseau d'assainissement très étendu qui récupère les effluents depuis la station de ski jusqu'à la station d'épuration intercommunale située sur la commune de Guillestre.

L'ensemble des hameaux y sont raccordés depuis 1990 de Barbeinq et de Plan de Phazy, représentant une population maximum de 70 habitants qui disposent d'un système d'assainissement autonome.

Les collecteurs sont de type séparatif à l'exception de l'une des deux antennes principales du chef-lieu, de type unitaire, qui se jette ensuite dans le collecteur séparatif.

La station d'épuration est dimensionnée pour 20.000 EH et recueille les effluents des communes de Guillestre, Montdauphin, St Crépin, Eygliers et Risoul.

Les effluents sont ensuite rejetés dans la Durance.

Il est à noter que la communauté de Communes du Guillestrois (CCG) a engagé par délibération du 15 Novembre 2012 un programme de travaux pour l'extension de la STEP de 9.000 EH selon un procédé SBR.

Ce procédé présente l'avantage d'un procédé classique de boues activées acceptant une variation saisonnière dans les charges polluantes et occupant une surface moindre qu'un procédé classique. Ce procédé est aussi compatible avec les températures très basses de ce secteur. Le traitement des boues de l'ensemble des deux STEP de Saint Guillaume est prévu dans l'installation. Le traitement des graisses de l'ensemble des STEP de la CCG est prévu ainsi qu'une aire de dépotage des matières de vidange de l'ANC.

Cette extension permettra de répondre aux besoins en urbanisme des communes reliées.

- **Le réseau d'assainissement futur**

Les zones suivantes ont été classées en assainissement collectif futur :

- *la partie nord de la zone UBc du lieu-dit du Villaret ;*
- *la partie nord de la zone UBc du lieu-dit Le Languieu ;*
- *la partie sud de la zone UBc du lieu-dit Côte Roland ;*
- *Les zones à vocation touristiques de la station Risoul 1850 UCh2, UCh3 et UCh5.*

Nous notons aussi que les trois restaurant d'altitude le Tétra, Le Panoramic et le Vallon sont raccordés au système d'assainissement collectif.

- **Le réseau d'assainissement non-collectif**

L'ensemble des hameaux suivants relèvera de l'assainissement non-collectif :

- *Plan de Phazy*
- *Barbeinç*
- *Les hameaux de la Combe et du Collet. Depuis la rédaction du document, ces hameaux ont été raccordés à l'assainissement collectif.*

Les autres hameaux ou chalets isolés non raccordés restent en assainissement non collectif.

Le restaurant d'altitude de l'Homme de Pierre est desservi par un système d'assainissement non collectif.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) reste une compétence communale.